

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 FEVRIER 2020

Compte-rendu

L'an deux mille vingt, le vingt-sept février à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal de Bessé-sur-Braye, légalement convoqués conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Etaient Présents : M. Jacques LACOCHE, Maire.

M. MARIAIS Jean-Pierre, Mme LAUNAY Marie-Claire, Mme NÉLET Annie, M. LEROY Michel, Mme THOIREY Isabelle, Adjointes au Maire,
Mme FERRAND Brigitte, M. NÉLET Olivier, M. RAVÉ Jean-Marie, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. DESHAYES Patrick, M. GILLET Danick, Mme CARREAU Claudie, Conseillers Municipaux.

Madame PAVE donne pouvoir à Monsieur MARIAIS

Etaient Absents excusés : Céline LAMBRON, Sylvie RALUY, Mauricette PAVE

Etait Absent : Christian BODSON

Assistait : Mme FROMET Cathy, Secrétaire Générale

M. Olivier NELET est élu Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 23 janvier 2020 est approuvé par le Conseil Municipal.
M. le Maire donne lecture des décisions (voir tableau ci-annexé)

FINANCES

1. Vote des subventions 2020 (Délibération n°202002DL022)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 votes pour et 1 vote contre

➤ Attribue les subventions indiquées comme suit :

ACTION SCOLAIRE	ART. 6574 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
COLLEGE DE COURTANVAUX (FOYER SOCIO EDUCATIF)	1 000.00€
COLLEGE DE COURTANVAUX (VOYAGE)	1 373.00€
ECOLE ELEMENTAIRE Coopérative scolaire	4 500.00€
ASSOCIATION DU BOURG JOLI	540.00€
TOTAL ACTION SCOLAIRE	7 413.00€

ACTION SOCIALE	ART. 6574 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
AMICALE DU PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX	2 600.00€
GENERATION MOUVEMENTS BESSE	300.00€
FAMILLES RURALES (CENTRE AERE)	11 250.00€
VIE LIBRE	270.00€
VISITE DES MALADES ETS HOSPITALIERS	540.00€
Association Louis Pasteur	300.00€
LES RESTAURANTS DU CŒUR	1 800.00€
ADMR	130.00€
SEL 72	90.00€
AIR 72	50.00€
FNATH	50.00€
AFSEP (sclérose en plaques)	50.00€
ADAPEI – Association pour les déficients intellectuels (Polyhandicap, trouble psychique)	50.00€
Secours Populaire	150.00€
Secours Catholique	310.00€
TOTAL ACTION SOCIALE	17 940.00€

DIVERS	ART. 6574 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
AMICALE DES CHASSEURS	100.00€
AMICALE DES PECHEURS A LA LIGNE	400.00€
GIC (Groupement d'intérêt Cynégétique)	130.00€
GRPT DEFENSE CONTRE LES ENNEMIS DE LA CULTURE	220.00€
UNAC (Union Nationale des Anciens Combattants)	90.00€
Solidarité Paysan Sarthe	100.00€
TOTAL DIVERS	1 040.00€

EDUCATION - APPRENTISSAGE	ART. 6574 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
BTP CFA Le Mans	200.00€
BTP CFA Indre et Loire	50.00€
CCI LE MANS (Centre de Formation d'Apprentis)	350.00€
CFA Sarthe (apprentis de la coiffure)	50.00€
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Sarthe	100.00€
TOTAL EDUCATION - APPRENTISSAGE	750.00€

SPORTS ET LOISIRS	ART. 6574 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
Total ABOI	5 400.00€
ABOI Anim'sport vacances de la Toussaint 2020	735.00€
ABOI Basket école	1 080.00€
Anille Braye Triathlon (subvention exceptionnelle)	500.00€
Anille Braye Football (hors ABOI)	2 000.00€
Anille Braye Cyclo (hors ABOI)	270.00€
COLLEGE DE COURTANVAUX (UNSS)	900.00€
BESSE SUBAQUA	1 080.00€
ECURIE DU VAL DE BRAYE	500.00€
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	720.00€
TWIRLING BATON	900.00€
USCB	500.00€
ECHANGES SPORTIFS INTERNATIONAUX	540.00€
WOLF 72 (Hockey Roller)	200.00€
VAL DE BRAYE AUTO-CROSS	200.00€
Association sport adapté de Saint Calais	180.00€
Rallye Cœur de France	1 500.00€
TOTAL SPORTS ET LOISIRS	17.205.00€

TOURISME - CULTURE	ART. 6574 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
BONNET BESSEEN	450.00€
FESTIVAL DES ARTS PLASTIQUES	1 500.00€
MAISON POUR TOUS	2 000.00€
MAISON POUR TOUS (Cinéma)	450.00€
BESSE INITIATIVES	3 000.00€
COMITE ECHANGE INTERNATIONAL ET DE JUMELAGE	1 100.00€
TOTAL TOURISME - CULTURE	8 500.00€

TOTAL GENERAL	52 848.00€
----------------------	-------------------

ACTION SOCIALE	ART. 6573 CCAS
CCAS	3 000.00€
TOTAL	3 000.00€

2. Budget annexe du lotissement Belle Fontaine

1.1 Vote du compte administratif 2019 du budget annexe lotissement Belle Fontaine

(Délibération n°202002DL023)

M. le Maire présente le compte administratif 2019 du budget annexe Lotissement Belle Fontaine :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 235 068.33€

Recettes : 235 193.01€

Résultat : 124.68€

Section d'investissement :

Dépenses : 235 068.33€

Recettes : 235 068.33€

Résultat : 0.00€

Résultat de clôture : 124.68€

Mme Annie NELET, Doyenne d'âge est nommée Présidente de séance et soumet au vote le compte administratif 2019.

M. le Maire n'a pas participé à l'adoption du compte administratif 2019 du budget annexe Lotissement Belle Fontaine (article L2121-14 alinéa 2 et 3 du CGCT)

Résultat du vote : Votants :12

Pour : 12 voix

Contre : 0 voix

Blanc : 0 voix

Le compte administratif 2019 du budget annexe Lotissement Belle Fontaine est donc adopté par le Conseil Municipal.

1.2 Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe lotissement Belle Fontaine

(Délibération n°202002DL024)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve le compte de gestion 2019 du budget annexe Lotissement Belle Fontaine

Résultat du vote : Votants : 13

Pour : 13 voix

Contre : 0 voix

Blanc : 0 voix

1.3 Vote du budget primitif 2020 du budget annexe lotissement Belle Fontaine

(Délibération n°202002DL025)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2020 du budget annexe Lotissement Belle Fontaine comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 196 540.13€

Recettes : 196 540.13€

Section d'investissement

Dépenses : 196 415.45€

Recettes : 196 415.45€

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
65 Reversement de l'excédent	124.68€	002 Résultat fonct. Report »	124.68€
042 Op. d'ordre entre sections	196 415.45€	042 Op. d'ordre entre sections	196 415.45€
TOTAL	196 540.13€	TOTAL	196 540.13€

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
040 Op. d'ordre entre sections	196 415.45€	040 Op. d'ordre entre sections	196 415.45€
TOTAL	196 415.45€	TOTAL	196 415.45€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Vote le budget primitif du Lotissement Belle Fontaine pour l'année 2020.

Résultat du vote : Votants : 13

Pour : 13 voix

Contre : 0 voix

Blanc : 0 voix

3. Budget du service assainissement

3.1. Vote du compte administratif 2019 du budget assainissement

(Délibération n°202002DL026)

M. le Maire présente le compte administratif 2019 du budget assainissement.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 57 668.19€

Recettes : 384 891.55€

Excédent : 327 223.36€

Section d'investissement :

Dépenses : 60 319.77€

Recettes : 104 386.90€

Excédent : 44 067.13€

Excédent Global de clôture : 371 290.49€

Pour information : RESTES A REALISER 2019

DEPENSES : 20 737.48€

RECETTES : 31 235.40€

SOLDE : + 10 497.92€

Mme Annie NELET, Doyenne d'âge est nommée Présidente de séance et soumet au vote le compte administratif 2019.

M. le Maire n'a pas participé à l'adoption du compte administratif 2019 du budget assainissement (article L2121-14 alinéa 2 et 3 du CGCT)

Résultat du vote : Votants : 12

Pour : 12 voix

Contre : 0 voix

Blanc : 0 voix

Le compte administratif 2019 du budget assainissement est donc adopté par le Conseil Municipal.

3.2. Approbation du compte de gestion 2019 du budget assainissement*(Délibération n°202002DL027)*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve le compte de gestion 2019 du budget assainissement

Résultat du vote : Votants : 13**Pour : 13 voix****Contre : 0 voix****Blanc : 0 voix****3.3. Affectation des résultats 2019 du budget assainissement***(Délibération n°202002DL028)***Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu au cours de la séance, le compte administratif de l'exercice 2019, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

<u>Résultat de l'exercice 2019 :</u>	+41 231.95€
<u>Résultats antérieurs reportés :</u>	+285 991.41€
<u>Résultat de clôture 2019 :</u>	+327 223.36€
Soit un résultat à affecter	+327 223.36€

Décide de l'affecter comme suit :Solde d'exécution de la section d'investissement 2019 (R001) : + **44 067.13€**Solde des restes à réaliser en investissement 2019 : + **10 497.92€**Solde : + **54 565.05€**

Le solde étant positif, aucun besoin de financement est constaté. Par conséquent, aucune affectation du résultat n'est nécessaire.

D'où un report en fonctionnement R 002 : **327 223.36€**

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'affectation des résultats du budget assainissement 2019.**Résultat du vote : Votants : 13****Pour : 13 voix****Contre : 0 voix****Blanc : 0 voix****3.4. Vote du budget primitif 2020 du budget assainissement***(Délibération n°202002DL029)*

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2020 du budget assainissement comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 413 795.87€

Recettes : 413 795.87€

Section d'investissement

Dépenses : 426 563.69€

Recettes : 426 563.69€

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	55 900.00€	002 Résultat Fonct. reporté	327 223.36€
012 Charges du personnel	2 000.00€	70 Produits des services	65 750.00€
022 Dépenses imprévues	4 000.00€	042 Op. d'ordre entre sections	20 822.51€
042 Op. d'ordre entre sections	49 879.52€		
66 Charges financières	634.71€		
023 Virement à la section Inv.	301 381.64€		
TOTAL DEPENSES	413 795.87€	TOTAL RECETTES	413 795.87€

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
040 Op. d'ordre entre sections	20 822.51€	001 Solde exécution section Invest.	44 067.13€
16 Emprunts dettes assimilés	10 670.66€	13 Subv. investissement	31 235.40€
20 Immob. incorporelles	19 040.00€	040 Op. d'ordre entre sections	49 879.52€
23 Immobilisations en cours	376 030.52€	021 Virement de la section de fonctionnement	301 381.64€
TOTAL DEPENSES	426 563.69€	TOTAL RECETTES	426 563.69€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Vote le budget primitif du service assainissement pour l'année 2020.

Résultat du vote : Votants : 13

Pour : 13 voix

Contre : 0 voix

Blanc : 0 voix

4. Budget de la commune

4.1. Vote du compte administratif 2019 du budget de la commune

(Délibération n°202002DL030)

M. le Maire présente le compte administratif 2019 de la commune.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 3 395 347.33€

Recettes : 4 105 289.47€

Excédent : 709 942.14€

Section d'investissement :

Dépenses : 1 124 695.94€

Recettes : 1 023 538.20€

Déficit : 101 157.74€

Excédent Global de clôture : 608 784.40€

Pour information : RESTES A REALISER 2019

DEPENSES : 292 264.01€

RECETTES : 268 494.00€

SOLDE : - 23 770.01€

Mme Annie NELET, Doyenne d'âge est nommée Présidente de séance et soumet au vote le compte administratif 2019.

M. le Maire n'a pas participé à l'adoption du compte administratif 2019 de la commune (article L2121-14 alinéa 2 et 3 du CGCT)

Résultat du vote : Votants : 12

Pour : 12 voix

Contre : 0 voix

Blanc : 0 voix

Le compte administratif 2019 du budget de la commune est donc adopté par le Conseil Municipal.

4.2. Approbation du compte de gestion 2019 du budget de la commune

(Délibération n°202002DL031)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve le compte de gestion 2019 du budget de la commune

Résultat du vote : Votants : 13

Pour : 13 voix

Contre : 0 voix

Blanc : 0 voix

4.3. Affectation des résultats 2019 du budget de la commune

(Délibération n°202002DL032)

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu au cours de la séance, le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de:

<u>Résultat de l'exercice 2019 :</u>	+339 461.73€
<u>Résultats antérieurs reportés :</u>	+370 480.41€
<u>Résultat de clôture 2019 :</u>	+709 942.14€
Soit un résultat à affecter de	+709 942.14€

Décide de l'affecter comme suit :

Solde d'exécution de la section d'investissement 2019 (D001) : - 101 157.74€

Solde des restes à réaliser en investissement 2019 : - 23 770.01€

Besoin de financement : 124 927.75€

AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Réserves R 1068 en investissement : **124 927.75€**

Report en fonctionnement R 002 : **585 014.39€**

Oui cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'affectation des résultats 2019 du budget communal.

Résultat du vote : Votants : 13

Pour : 13 voix

Contre : 0 voix

Blanc : 0 voix

4.4. Vote des taux d'imposition 2020

(Délibération n°202002DL033)

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer les mêmes taux d'imposition de 2019 pour l'année 2020, comme suit :

TAXES DIRECTES LOCALES	Taux 2020
Taxe d'habitation	17.99 %
Taxe foncière (bâti)	13.42 %
Taxe foncière (non bâti)	34.55 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide d'appliquer les mêmes taux d'imposition des taxes directes locales de 2019 pour l'année 2020.

Résultat du vote : Votants : 13

Pour : 13 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

4.5. Vote du budget primitif 2020 du budget de la commune

(Délibération n°202002DL034)

Arrivée de M. BOISNARD Jean-Pierre 20h10.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2020 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 3 748 031.39€

Recettes : 3 748 031.39€

Section d'investissement

Dépenses : 797 771.73€

Recettes : 797 771.73€

FUNCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	1 233 166.00€	002 Résultat Fonct. reporté	585 014.39€
012 Charges du personnel	2 010 905.00€	013 Atténuations de charges	101 500.00€
014 Atténuations de produits	67 000.00€	70 Produits des services	369 100.00€
022 Dépenses imprévues	25 000.00€	73 Impôts et taxes	2 258 973.00€
023 Virement à la section Inv.	145 579.81€	74 Dotations, subventions	327 413.00€
042 Op. d'ordre entre sections	75 394.68€	75 Autres produits	96 031.00€
65 Charges gestion courante	135 002.06€	77 Produits exceptionnels	10 000.00€
66 Charges financières	19 483.84€		
67 Charges exceptionnelles	36 500.00€		
TOTAL DEPENSES	3 748 031.39€	TOTAL RECETTES	3 748 031.39€

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
001 Solde d'exécution Inv.	101 157.74€	021 Virement de la section Inv.	145 579.81€
041 Opérations patrimoniales	19 992.00€	024 Produits des cessions	1 000.00€
10 Dotations, fonds divers	5 100.00€	040 Op. d'ordre entre sections	75 394.68€
16 Emprunts dettes assimilés	141 447.98€	041 Opérations patrimoniales	19 992.00€
20 Immob. incorporelles	17 617.20€	10 Dotations, fonds (FCTVA)	236 311.24€
21 Immob. corporelles	185 650.60€	13 Subv. investissement	268 494.00€
23 Immob. en cours	326 806.21€	16 Emprunts et dettes	51 000.00€
TOTAL DEPENSES	797 771.73€	TOTAL RECETTES	797 771.73€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Vote le budget primitif de la commune pour l'année 2020.

Résultat du vote : Votants : 14

Pour : 14 voix

Contre : 0 voix

Blanc : 0 voix

5. *Création tarif visite du Château de Courtanvaux – Vente de puzzles (Délibération n°202002DL035)*

Depuis le 22 octobre 2020, les deux médiathèques et les trois bibliothèques que compte le territoire de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille se sont toutes dotées de cinq puzzles représentant cinq vues emblématiques des localités de :

- Bessé-sur-Braye avec le château de Courtanvaux ;
- Dollon avec le musée de la musique mécanique ;
- Saint-Calais avec le parc Jean Moulin ;
- Semur-en-Vallon avec le Muséotrain ;
- Vibraye avec le pont rue de la rivière.

Ces puzzles participatifs de 1 000 pièces (48x64 cm) sont en libre accès. Chacun peut y contribuer de façon totalement libre et gratuite, sur les heures d'ouverture.

Au vu du succès rencontré, la commune se propose d'acheter 20 exemplaires du puzzle du château de Courtanvaux pour les commercialiser à la boutique du château ; un achat groupé avec les quatre autres communes nous permettant de bénéficier d'un tarif plus avantageux auprès d'ITF Imprimeurs : 546,66 € HT (soit 656 € TTC). Le prix de revente serait alors de 35 € l'unité.

M. le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un tarif de vente de puzzle au prix de 35€ l'unité, dans le cadre des tarifs de visite du Château de Courtanvaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide de créer un tarif de vente de puzzle au prix de 35€ l'unité, dans le cadre des tarifs de visite du Château de Courtanvaux.

6. *Tarifs du camping municipal 2020 – Ouverture du 24/04 au 31/08/2020 (Délibération n°202002DL036)*

Vu la délibération n°202001DL002 du 23 janvier 2020 acceptant la réouverture du camping en régie municipale,

M. le Maire propose aux membres présents les nouveaux tarifs du camping municipal pour la saison 2020, comme suit :

TARIFS EMPLACEMENT 2020 Tente/Caravane/Camping-car par nuitée	Basse saison du 24/04 au 04/07	Haute saison du 04/07 au 31/08
Adulte (+ de 16 ans)	5,00 €	7,00 €
Enfant - de 5 ans	gratuit	gratuit
Enfant de 5 à 15 ans	3,00 €	5,00 €
Emplacement	6,00 €	7,00 €
Véhicule	4,00 €	4,00 €
Véhicule supplémentaire	4,00 €	4,00 €
Branchement électrique (13A)	4,00 €	4,00 €
Forfait camping 2 adultes/emplacement/électricité 13A/véhicule	19,00 €	21,00 €
Stop accueil camping-car 2 adultes/emplacement/6A/douches Accès piscine*/Arrivé 18h Départ 10h	10,00 €	15,00 €
Forfait randonneur/ cycliste 1 personne/nuitée	8,00 €	10,00 €
Animal	3,00 €	3,00 €
Garage mort	4,00 €	10,00 €
Jeton lave-linge	3,00 €	3,00 €
Lessive	1,00 €	1,00 €
Accès vidange	4,00 €	4,00 €
Caution badge (barrière camping)	20,00 €	
Location de draps	10.00€	
Location chaise bébé	10.00 € la semaine	
Location lit bébé	2.00 € la nuitée	
Location prise européenne	3.00 € la nuitée/15.00€ la semaine Caution : 40.00 €	

TARIFS LOCATIFS 2020 Mobil home/Tipi/Chalet toilé	Basse saison du 24/04 au 04/07	Haute saison du 04/07 au 31/08	
Semaine Tarif de base 4/6 personnes	Mobil home 4/6 personnes	330,00 €	450,00 €
	Personne supplémentaire/nuitée	7,00 €	
	Personne supplémentaire/semaine		45,00 €
Semaine Tarif de base 4 personnes	Chalet toilé 4 personnes	240,00 €	320,00 €
	Tipi 4 personnes	180,00 €	280,00 €
Nuitée en semaine du lundi au jeudi	Mobil home	40,00 €	55,00 €
	Chalet toilé	30,00 €	40,00 €
	Tipi	25,00 €	35,00 €
Nuitée (vendredi/samedi ou dimanche)	Mobil home	55,00 €	70,00 €
	Chalet toilé	35,00 €	55,00 €
	Tipi	35,00 €	45,00 €
Week-end du vendredi au dimanche Tarif de base 4 personnes	Mobil home	100,00 €	130,00 €
	Chalet toilé	70,00 €	95,00 €
	Tipi	60,00 €	75,00 €

PONT DE L'ASCENSION 2020 DU 21/05 AU 24/05	PONT DE LA PENTECOTE 2020 DU 29/05 AU 01/06
MOBIL HOME : Arrivée à 10h pour un départ à 16h	MOBIL HOME : Arrivée Vendredi 29/05 à 10h Départ Lundi 01/06 à 16h
149€ pour 3 nuits pour 4/6 personnes 7€ par personne supplémentaire/nuit	149€ pour 3 nuits pour 4/6 personnes 7€ par personne supplémentaire/nuit

PONT DE L'ASCENSION 2020 DU 21/05 AU 24/05	PONT DE LA PENTECOTE 2020 DU 29/05 AU 01/06
Arrivée à 10h pour un départ à 16h	Arrivée Vendredi 29/05 à 10h Départ Lundi 01/06 à 16h
Chalet toilé : 99€ pour 3 nuits pour 4 personnes Tipi : 89€ pour 3 nuits pour 4 personnes	Chalet toilé : 99€ pour 3 nuits pour 4 personnes Tipi : 89€ pour 3 nuits pour 4 personnes

CAUTION	Mobil home (+ badge barrière) 220€ Forfait ménage 50€
	Chalet toilé (+ badge barrière) 220€ Forfait ménage 50€
	Tipi (+ badge barrière) 220€ Forfait ménage 50€

- La caution vous sera restituée à votre départ après vérification de votre hébergement
 - La réservation sera effective après un règlement de 25% à titre d'arrhes sur le montant de la location
 - Le solde est à réglé 30 jours avant la date de votre séjour
 - Une réduction de 10% sera accordée à partir de la 2^{ème} semaine consécutive et 25% à partir de la 3^{ème} semaine (pas sur la totalité du séjour)
 - Une réduction de 10% sera attribuée pour tout séjour finalisé au salon du tourisme et de l'agriculture
 - Location hebdomadaire = du samedi au samedi (Haute saison)
 - Frais de réservation 5 €
 - Montant de la taxe de séjour saison 2020 : **0,22€ par nuitée/personne de + de 18 ans**
- * **Accès piscine en fonction des créneaux ouverts au public**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte les tarifs du camping municipal proposés par M. le Maire, pour la saison 2020.

7. Participation aux frais de fonctionnement – Ecole Sainte-Marie de Saint Calais (Délibération n°202002DL037)

M. le Maire présente la demande de l'école Sainte-Marie de Saint-Calais, qui sollicite une participation aux frais de fonctionnement, sur la base du décompte de la participation de la commune de Saint-Calais, soit 1 260€ par élève en maternelle et 400€ par élève en école élémentaire pour l'année 2019.

Il précise que deux élèves sont scolarisés dans cet établissement et résident dans la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- N'accepte pas de verser une subvention à l'Ecole Sainte-Marie de Saint-Calais

8. *Camping municipal – Convention de partenariat Accueil des Familles Allocataires (VACAF) (Délibération n°202002DL038)*

Pour faire suite à la réouverture du camping municipal, M. le Maire présente la convention VACAF, convention qui a pour but de régir les relations entre la mission nationale VACAF et la commune dans le cadre du départ en vacances de familles allocataires, afin d'offrir des vacances aux familles à revenus modestes et celles faisant face au handicap d'un parent ou d'un enfant.

La convention est conclue du 01/03/2020 au 31/12/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte la convention VACAF,
- Autorise M. le Maire à signer la convention.

PERSONNEL COMMUNAL

9. *Camping : création de poste pour besoin saisonnier – saison 2020 (Délibération n°202002DL039)*

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à créer deux postes d'Adjoint Technique et à signer les contrats à durée déterminée correspondants pour besoins saisonniers au camping municipal définis comme suit :

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps complet, 35 heures, du 24 avril au 31 août 2020
- 1 poste d'Adjoint Technique à temps incomplet à raison de :
 - 2 heures par jour, du 24 avril au 4 juillet 2020 (basse saison), soit 144 heures
 - 3 heures par jour, du 5 juillet au 31 août 2020 (haute saison), soit 174 heures

Il est précisé que ces heures pourront être adaptées à la fréquentation du camping.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide de créer les postes d'Adjoints Techniques pour besoin saisonnier tels que précisés ci-dessus
- Autorise M. le Maire à signer les contrats à durée déterminée pour besoins saisonniers au camping municipal - saison 2020, correspondants.

QUESTIONS DIVERSES

10. *Activités de bénévolat de M. Jean-Marie RAVE : passation de pouvoir*

M. Jean-Marie RAVE, Conseiller Municipal sortant, prend la parole pour exprimer son souhait de se retirer de toutes ses activités de bénévolat après les élections municipales de mars 2020, soit :

- L'organisation des séances de cinéma « Cinéambule »
- Le transport des personnes inscrites au « Restaurants du Cœur » vers ST CALAIS
- Mission locale
- Ramassage des bouchons

M. Jean-Marie RAVE expose qu'il se tient disponible pour détailler son rôle de bénévole pour la ou les personnes qui prendront en charge ses activités.

11. Ouverture de la mairie au public – changement d’horaires

Monsieur le Maire expose qu’après étude de l’optimisation du temps de travail du poste de secrétariat/Accueil Agence Postale en binôme, réalisée à l’occasion :

- du départ d’un des deux agents par mutation à la CCVBA au 16 mars 2020
- d’une demande de l’agent d’accueil de la mairie de déplacer sa demi-journée de repos du vendredi au mercredi

Il a été constaté une perte de temps de travail en dehors du public du poste étudié pour les raisons suivantes :

- remplacement à d’accueil de la mairie tous les lundis après-midi pendant la permanence assurée à l’agence postale par l’agent d’accueil de la mairie
- remplacement pendant les congés de l’agent principal de l’Agence Postale,
- remplacements nécessaires à l’accueil de la mairie
- nouvelles absences de l’agent concerné (CT CHSCT...)
- nouvelle aide apportée à l’agent des ressources humaines (en remplacement d’un autre agent)

L’étude fait ressortir que pour toutes ces raisons, le poste secrétariat/Agence postale est grevé de 8 heures par semaine en moyenne sur l’année.

Cela a pour conséquence de retarder l’aide mise en place depuis juin 2019 auprès de l’agent des ressources humaines, afin de combler le retard dans ses dossiers.

Il est donc proposé de modifier les horaires d’ouverture au public de la mairie, en fermant le mercredi après-midi (soit 3h). Il en découle la récupération de 6h pour le poste étudié selon les plannings présentés en séance.

Avis du conseil municipal : favorable à l’unanimité

TABLEAU DES DELIBERATIONS

202002DL022	Vote des subventions 2020
202002DL023	Vote du compte administratif 2019 du budget annexe lotissement Belle Fontaine
202002DL024	Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe lotissement Belle Fontaine
202002DL025	Vote du budget primitif 2020 du budget annexe lotissement Belle Fontaine
202002DL026	Vote du compte administratif 2019 du budget assainissement
202002DL027	Approbation du compte de gestion 2019 du budget assainissement
202002DL028	Affectation des résultats 2019 du budget assainissement
202002DL029	Vote du budget primitif 2020 du budget assainissement
202002DL030	Vote du compte administratif 2019 du budget de la commune
202002DL031	Approbation du compte de gestion 2019 du budget de la commune
202002DL032	Affectation des résultats 2019 du budget de la commune
202002DL033	Vote des taux d’imposition 2020
202002DL034	Vote du budget primitif 2020 du budget de la commune
202002DL035	Château de Courtanvaux : création d’un tarif – Vente de puzzle
202002DL036	Tarifs du camping municipal 2020 – Ouverture du 24/04 au 31/08/2020
202002DL037	Participation aux frais de fonctionnement – Ecole Sainte-Marie de Saint-Calais
202002DL038	Camping municipal – Convention de partenariat accueil des familles allocataires (VACAF)
202002DL039	Camping : création de postes pour besoin saisonnier – saison 2020

TABLEAU DES DECISIONS

27/01/2020	202001DC005	DIA 2020/03 - 18 Allée de la Margeotte
27/01/2020	202001DC006	DIA 2020/04 - 13 rue Modeste Mortier
11/02/2020	202002DC007	Demande de subvention - Produits des amendes de police
17/02/2020	202002DC008	Contrat fourniture électricité - logement du camping municipal
17/02/2020	202002DC009	Contrat location et entretien tenues professionnelles personnel de cantine - CH Saint-Calais

Tableau récapitulatif des marchés de travaux, de fournitures et de services de 4 000 € à 200 000 € HT**TRAVAUX**

Date de l'engagement	Objet	Mode de consultation	Candidats	Résultats de la consultation	
				Attributaire du marché	Montant de l'offre TTC retenue
	Néant				

FOURNITURES

Date de l'engagement	Objet	Mode de consultation	Candidats	Résultats de la consultation	
				Attributaire du marché	Montant de l'offre TTC retenue
	Néant				

SERVICES

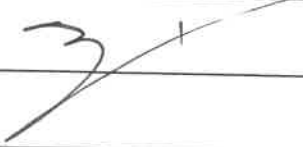
Date de l'engagement	Objet	Mode de consultation	Candidats	Résultats de la consultation	
				Attributaire du marché	Montant de l'offre HT retenue
	Néant				

Tableau récapitulatif des marchés de travaux, de fournitures et de services supérieurs à 200 000 € HT**TRAVAUX/FOURNITURES/SERVICES**

Date de l'engagement	Objet	Mode de consultation	Candidats	Résultats de la consultation	
				Attributaire du marché	Montant de l'offre TTC retenue
	Néant				

Séance levée à 21 heures 15Secrétaire de séance,
M. Olivier NELET

Le Maire
M. Jacques LACOCHE

NOM	Prénom	Fonction	Signature des Présents
LACOCHE	Jacques	Maire	
MARIAIS	Jean-Pierre	Adjoint au Maire	
LAUNAY	Marie-Claire	Adjointe au Maire	
NÉLET	Annie	Adjointe au Maire	
LEROY	Michel	Adjoint au Maire	
THOIREY	Isabelle	Adjointe au Maire	
RAVÉ	Jean-Marie	Conseiller	
CARREAU	Claudie	Conseillère	
GILLET	Danick	Conseiller	
DESHAYES	Patrick	Conseiller	
FERRAND	Brigitte	Conseillère	
BOISNARD	Jean-Pierre	Conseiller	
NÉLET	Olivier	Conseiller	